



L'alternance pour tous : se former via l'apprentissage.

Etre en prise directe avec le monde du travail, acquérir de l'expérience, faciliter l'insertion professionnelle, allier pratique d'un métier, obtention d'un diplôme ou d'une qualification et rémunération... Les motivations qui poussent à choisir une formation en apprentissage sont nombreuses. En 2013, 421.000 jeunes ont été formés en France par la voie de l'apprentissage et 174.000 personnes sont employées en contrat de professionnalisation ; 37 % de ces alternants sont en études supérieures. Quel que soit l'âge, cette formule exige de tous de bonnes capacités d'autonomie.

L'apprentissage s'adresse, en théorie, aux jeunes de 16 à 25 ans, mais les moins de 16 ans et les plus de 25 ans peuvent aussi y accéder sous certaines conditions.

Le contrat d'apprentissage est prioritairement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus. C'est un véritable contrat de travail qui peut varier de **1 à 3 ans** en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Il permet d'obtenir **un diplôme qui sera exactement le même** que celui obtenu à l'issue d'une formation à temps plein. Pour s'engager dans la préparation d'un CAP ou d'un bac professionnel en 3 ans, il est possible de signer un contrat d'apprentissage **dès la sortie de la classe de 3^e** (effectuée en totalité), même si vous

n'avez que 15 ans. Si vous avez un réel projet de formation professionnelle, que l'alternance vous attire, mais que vous n'avez pas l'âge ou le niveau requis pour signer un contrat d'apprentissage, vous pouvez envisager un dispositif adapté pour vous préparer à l'alternance avant 15 ans (se renseigner dans son collège ou en CIO, Centre d'Information et d'Orientation) :

Les dispositifs d'initiation aux métiers par alternance (DIMA).

Au nombre de neuf en Auvergne, implantés en lycée pro agricole ou en CFA, à raison d'une année scolaire pour des élèves de 4^e et 3^e âgés d'au moins 15 ans, ainsi qu'aux jeunes sans condition d'âge ayant accomplis leur scolarité au collège, ils proposent une formation en alternance dédiée à la découverte d'un ou plusieurs métiers.

La 3^e préparatoire aux formations professionnelles (3^e prépa-pro), après la classe de 4^e, cette classe se déroule en lycée professionnel (38 établissements en Auvergne) pour poursuivre une scolarité à rythme et niveau individualisés, tout en effectuant de nombreux stages dans des secteurs professionnels qui peuvent être différents, des rencontres avec des professionnels, des visites d'entreprises, à raison de 6 h par semaine. L'objectif est alors de construire ou affiner son projet professionnel.

Les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) fonctionnent sur un système d'alternance et d'accompagnement individualisé pour les élèves en difficulté, éventuellement vers l'accès à un contrat en apprentissage, en fonction de l'avancée de leur projet.

En dehors des bacs généraux et technologiques, des licences universitaires généralistes et de quelques diplômes d'écoles spécialisées, **tous les diplômés peuvent aujourd'hui se préparer en apprentissage** : CAP, bac pro, BTS, DUT, licence pro, master, diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce, diplôme d'Etat d'infirmier, titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), etc.

Par dérogation, la limite d'âge de 25 ans ne s'applique pas si :

- vous étiez déjà en apprentissage et vous visez un diplôme supérieur (jusqu'à 30 ans) ;
- vous êtes une personne en situation de handicap ;
- votre formation vous permettra de reprendre ou de créer une entreprise ;
- vous avez subi une rupture de contrat malgré vous ou vous avez été malade (jusqu'à 30 ans, vous avez alors un pour souscrire un nouveau contrat).

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi

(sans limite d'âge) et aux salariés en CDI dont la qualification est inadaptée. C'est un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 à 24 mois, ou un contrat à durée indéterminée (CDI). Contrairement au contrat d'apprentissage, il ne vise pas l'obtention d'un diplôme, mais d'une qualification destinée à favoriser l'insertion professionnelle (CQP, titre pro reconnu, etc.)

Dans **l'enseignement supérieur**, de plus en plus de grandes écoles se mettent au rythme de l'alternance. Il est adapté aux besoins de l'entreprise : bimensuel pour des formations de niveau CAP et bac, à des périodes en entreprise longues de plusieurs mois pour les niveaux d'études supérieures. Outre l'avantage financier, l'apprentissage permet d'être immédiatement confronté à la réalité du terrain et d'ajuster son parcours de formation en connaissance de cause.

EN SAVOIR PLUS

www.alternance.emploi.gouv.fr
www.ac-clermont.fr
 rubrique « Orientation »
 adresses des Centres de Formations d'Apprentis (CFA) :
 rubrique « Offre de formation : l'apprentissage »
www.orientation.auvergne.fr
 des offres :
www.pole-emploi.fr « contrats en alternance »
www.auvergne-alternance.fr